



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-25809>

Département(s) de publication : **53**

Annonce n° **25-25809**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-22564

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/02/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SEM Laval Mayenne Aménagements

Type de Numéro national d'indentification : SIREN

N° National d'identification : 555650308

Ville : Laval

Code postal : 53000

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : SEM Laval Mayenne Aménagements

Département(s) de publication : 53

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de prestations de nettoyage au sein de la maison des entreprises à Laval

Code CPV principal - Descripteur principal : 90910000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet l'exécution de prestations de nettoyage au sein de la Maison des Entreprises, composant la copropriété « Le Parvis » située au 18, place de la Gare à Laval (53000). Les prestations attendues sont détaillées au sein du CCTP et reposent sur les caractéristiques essentielles suivantes : - Nettoyage quotidien des locaux, - Nettoyages spécifiques (entrée des occupants, évènements, etc), - Entretien des vitres, - Gestion des consommables.

Critères d'attribution : - Prix des prestations : 40% - Démarche environnementale proposée pour l'exécution des prestations : 10 % - Valeur technique de la proposition : 50% Ce critère est décomposé de la manière suivante : - Qualités des moyens humains missionnés pour la réalisation des prestations : 15 points - Qualités de l'organisation déployée pour la conduite des prestations : 15 points - Qualité de l'organisation technique pour la réalisation des prestations : 10 points - Matériel et produits dédiés à la réalisation des prestations : 10 points

Section 4 - Informations rectificatives

- À l'occasion des premiers échanges avec les opérateurs économiques, il ressort que les montants plafonds exprimés pour chaque lot sont restreints au regard notamment du temps à passer pour l'exécution des prestations. Au regard de ces éléments, le présent accord-cadre est désormais conclu sans minimum et avec les maximums en valeur suivants : - Lot 1 : 80 000 euro (s) HT par an - Lot 2 : 10 000 euro(s) HT par an Par ailleurs, s'agissant du premier accord-cadre régissant la conduite des prestations de nettoyage au sein de l'immeuble, la durée de l'accord-cadre sera d'un an à compter de sa notification. L'accord-cadre sera reconductible une fois pour une nouvelle période d'un an. Par conséquent, l'accord-cadre est désormais encadré par les stipulations suivantes : - Montant maximum : 180 000 euro(s) HT, - Durée maximale : 2 ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/03/2025